

# QUAND AURONT LIEU LES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Copie conforme de MAA/RCH/2017A/5524 le 15-09-2017 16:09:39



- 0 05/04/2016
- 1 03/10/2017
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 16/10/2018
- 9 20/11/2018
- 10 15/01/2019
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 13 25/06/2019

LES DÉPLOIEMENTS DU NOUVEAU PLAN DE FRÉQUENCES DE LA TNT SE DÉROULENT EN UNE NUIT, À LA DATE INDICUÉE POUR CHAQUE PHASE.



**ATTENTION :** LES TÉLÉSPECTATEURS CONCERNÉS PAR UNE PHASE DONNÉE SONT PRINCIPALEMENT CEUX RÉSIDANT DANS LA ZONE CORRESPONDANTE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE CI-DESSUS. TOUTEFOIS, CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT DANS DES ZONES LIMITROPHES PEUVENT EUX AUSSI ÊTRE CONCERNÉS.

POUR LA PHASE 1, LES OPÉRATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT DE FRÉQUENCES AURONT LIEU DANS LA NUIT DU 2 AU 3 OCTOBRE 2017.

POUR LA PHASE 2, LES OPÉRATIONS DE RÉAMÉNAGEMENT DE FRÉQUENCES AURONT LIEU DANS LA NUIT DU 20 AU 21 NOVEMBRE 2017.

LES TRAVAUX SUR LES NOMBREUX ÉMETTEURS DE LA ZONE PEUVENT NÉANMOINS, POUR QUELQUES-UNS D'ENTRE EUX, PERDURER 2 À 3 JOURS APRÈS CETTE DATE.



Les habitants de la zone hachurée, recevant la télévision par antenne râteau, seront concernés par les changements de fréquences soit le 3 octobre soit le 21 novembre 2017, selon que leur antenne râteau est orientée vers un émetteur dépendant de la phase 1 ou de la phase 2.